



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07816 Zinc Chlorure

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Zinc Chlorure

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77
Dénomination:
Zinc Chlorure
Urgences:
C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Zinc Chlorure
Formule: $ZnCl_2$ M.=136,28 CAS [7646-85-7]
EINECS 231-592-0 CEE 030-003-00-2

3. Identification des dangers

Provoque des brûlures.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un mouchoir ou une éponge imprégnée de polyéthylène glycol 400.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir (il existe des risques de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de Cl_2 , HCl. Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide blanc.

Odeur: Inodore.

pH ~ 5 (100g/l)

Point d'ébullition: 730°C

Point de fusion: 290°C

Densité (20/4): 2,91

Solubilité: 3680 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Encas d'échauffement, le produit perd de l'eau de cristallisation.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 350 mg/kg

DL₅₀ intrapéritonéale souris: 24 mg/kg

CLLoinh rat: 1960 mg/m³/10m

CTLoinh homme: 4800 mg/m³/30m

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation de la poussière: Irritation des voies respiratoires. Peut provoquer un œdème dans le tractus respiratoire.

En contact avec la peau: Brûlures dans les muqueuses, la peau et les yeux.

Par contact oculaire: brûlures.

Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Peut provoquer maux d'estomac, vomissements, troubles intestinaux, hypotension, altérations de la circulation, collapsus. D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

Poissons (*Leuciscus Idus*) = 21 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Crustacés (*Daphnia Magna*) = 12 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Ecotoxicité aiguë dans la zone de déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations: _____

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: _____

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations: _____

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: **Zinc Chlorure Anhydre**

ONU 2331 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 11c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: **Zinc Chlorure Anhydre**

ONU 2331 Classe: 8 Groupement d'emballage: III

Aérien (ICAO - IATA):

Dénomination technique: **Zinc Chlorure Anhydre**

ONU 2331 Classe: 8 Groupement d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 823 PAX 822

15. Information réglementaire

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Corrosif

Phrases R: 34 Provoque des brûlures.

Phrases S: 7/8-28a-45 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Numéro d'indice CEE: 030-003-00-2

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.